

## Rapport de la Municipalité

sur le

Postulat du 9 octobre 2020 de Mme Catherine Roulet et consorts intitulé

« *Postulat pour un plan climat communal* »

et sur le

Postulat de mars 2019 de l'Entente Montaine intitulé

« *Postulat pour un plan canicule communal au Mont-sur-Lausanne* »

### Table des matières

<b>1</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>2</b>
2.1	Situation en Suisse.....	2
2.2	Situation au Mont-sur-Lausanne.....	3
2.2.1	<i>Cité de l'énergie.....</i>	<i>3</i>
2.2.2	<i>Cap vers la Société à 2000 Watts .....</i>	<i>4</i>
2.2.3	<i>Journée de la durabilité .....</i>	<i>4</i>
2.2.4	<i>Organisation interne .....</i>	<i>4</i>
2.2.5	<i>Chartes et entretiens différenciés.....</i>	<i>4</i>
2.2.6	<i>Renaturation de cours d'eau .....</i>	<i>4</i>
2.2.7	<i>Mesures liées aux travaux collectifs du Syndicat d'amélioration foncière .....</i>	<i>4</i>
2.2.8	<i>Transversalité Police des constructions (PolCo).....</i>	<i>5</i>
2.2.9	<i>Protection du patrimoine arboré .....</i>	<i>5</i>
<b>3</b>	<b>Plan climat communal .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Plan canicule communal .....</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Synthèse .....</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>10</b>

## 1 Préambule

Le postulat de Mme Roulet et consorts demande à la Municipalité de réfléchir à l'opportunité de mettre en place un « plan climat communal » visant à contribuer à limiter les impacts du réchauffement climatique en élaborant notamment une stratégie de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire communal. Les pistes évoquées sont, entre autres, de favoriser la mobilité douce, prendre des mesures visant à renforcer la biodiversité et le nombre d'arbres sur le territoire communal, notamment dans les nouveaux quartiers, le long des routes, des places et dans les écoles et de mettre en place des subventions, pour les habitants, ayant pour but de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>

Le postulat de l'entente montaine quant à lui demande à la Municipalité de réfléchir à la mise en place d'un plan canicule communal qui irait au-delà de la simple surveillance communautaire demandée par le canton. Il pourrait comprendre une gestion de l'eau, la gestion des risques d'incendies en forêt, la surveillance des bâtiments, la création de zones publiques végétalisées, des mesures d'interdiction d'arrosage, de limitation du trafic automobile, une communication à la population.

Comme ces deux postulats ont des thématiques très proches, il a été décidé de les traiter ensemble.

## 2 Contexte

Les changements climatiques sont une des questions déterminantes de notre époque ; leurs effets ont des conséquences planétaires touchant notamment à la production agricole et la sécurité alimentaire, au développement économique, à la gestion des ressources ; ils engendrent des événements météorologiques extrêmes et violents (tempêtes, sécheresses, pluies diluviennes, etc.). L'augmentation de la température globale moyenne de la terre est liée directement à la concentration des gaz à effet de serre (GES). Il est maintenant prouvé que l'activité humaine est responsable de leur augmentation ; ils ont atteint des niveaux inédits depuis trois millions d'années. Le gaz à effet de serre émis par l'homme le plus abondant est le dioxyde de carbone, le CO<sub>2</sub>, largement produit par la combustion d'énergies fossiles. On mesure d'ailleurs l'effet des autres gaz par rapport à lui en équivalent CO<sub>2</sub>. Le rapport 2021 du GIEC montre que les actions humaines peuvent encore déterminer l'évolution du climat à venir. Des réductions fortes et soutenues des émissions de gaz à effet de serre limiteraient le changement climatique. Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, les émissions de CO<sub>2</sub> devraient être réduites d'environ 45% par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030. Et 2030 c'est demain !

### 2.1 Situation en Suisse

La Suisse est particulièrement concernée par les changements climatiques, puisque les températures ont augmenté de 2 degrés lors des 150 dernières années, soit beaucoup plus que la moyenne annuelle mondiale qui se situe à 0,9 degré, la plus grande part de l'augmentation s'étant manifestée ces dernières décennies (meteosuisse.admin.ch ; National Centre for Climate Services, Confédération suisse). Les scénarios climatiques décrivent une augmentation des températures estivales, une augmentation du nombre de jours de canicule ; le déplacement de la limite du zéro degré de 850 mètres aujourd'hui à près de 1500 mètres d'altitude. Les précipitations fortes et extrêmes seront plus fréquentes, les risques liés aux dangers naturels, comme les inondations, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les incendies s'accroîtront.

La Suisse a ratifié l'accord de Paris dont l'objectif à long terme, en matière de température, est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport

---

aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5°C, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les impacts du changement climatique.

Ainsi, la Confédération vise à réduire ses émissions de GES de 50% d'ici à 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le canton de Vaud a établi son premier plan climat en 2020 ; celui-ci repose sur trois axes stratégiques : réduire les émissions de GES, s'adapter aux changements climatiques et documenter les changements et les actions engagées.

Les communes ne sont pas en reste, puisque de nombreuses mesures peuvent également être prises au niveau communal avec également des incitations de la part de la Confédération et du canton. Ainsi, certaines ont déjà établi leur propre plan climat, sont en train de le faire ou ont déclaré l'urgence climatique, à l'instar des communes de Lausanne, Vevey, Ecublens...

## **2.2 Situation au Mont-sur-Lausanne**

La commune du Mont-sur-Lausanne va se trouver également confrontée aux changements climatiques et à ses conséquences. Elle n'est pas restée inactive ces dernières années face à ce défi. Labélisée Cité de l'énergie avec une vision « Cap vers la Société à 2000 Watts », elle a entrepris différents chantiers qui sont autant de réponses à cette urgence climatique.

### **2.2.1 Cité de l'énergie**

La commune est labélisée Cité de l'énergie depuis 2014. Pour rappel, une Cité de l'énergie est une ville ou une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. En récompense, elle est labellisée tous les quatre ans par l'Association Cité de l'énergie.

Concrètement, un état des lieux avec analyse de potentiel est d'abord réalisé. Sur la base de cette analyse, la commune définit dans un programme d'actions des mesures concrètes et personnalisées en matière de politique énergétique et climatique pour les quatre prochaines années. Tous les quatre ans, un contrôle qualité avec un audit de recertification et une mise à jour du programme d'action vient documenter en détail le processus, garantissant une progression constante.

Le Mont a brillamment renouvelé le label en 2018 avec 62% des points contre 51,6% en 2014 et est actuellement en cours de ré-audit afin de l'obtenir pour la 3<sup>e</sup> fois. A chaque fois, elle a augmenté son pourcentage de points atteignables. Cette augmentation représente les efforts fournis et les améliorations apportées dans différents domaines.

Par exemple, dans le domaine « Bâtiments de la collectivité et installations » les mesures prises et notamment la comptabilité énergétique et l'optimisation de la gestion des bâtiments ont permis de réduire de 22% la consommation de chaleur depuis 2013 année de référence, de 36% la consommation d'électricité, et d'augmenter la part d'énergie renouvelable de 49,5% pour la chaleur et de 5% pour l'électricité.

Le domaine « Approvisionnement et dépollution » a vu la mise en place en 2021 d'un projet d'appel d'offres groupé pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques qui connaît un très grand succès. Plus de 100 propriétaires ont participé à ce projet, ce qui représente 402 offres effectuées par les installateurs de la région. La 2<sup>e</sup> moitié de l'année 2022 et l'année 2023 verront la réalisation de ces offres.

Un projet d'importance a été mis en place en 2019 dans le domaine « Collaboration et communication » : un fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable via une taxe prélevée sur la consommation de l'électricité, destiné à tous les habitants du Mont. Les mesures incitatives touchent au bâti (aides financières pour l'installation de panneaux solaires, pour la rénovation énergétique, l'installation de borne de recharge, ...) et à la mobilité (aides financières à l'achat d'abonnement de transports publics, de vélos, de mise en place de plan de mobilité, ...). En 2021

CHF 287'000.- ont ainsi été redistribués aux montains. Dans le futur, le catalogue des mesures sera ouvert à d'autres domaines, notamment celui de la biodiversité.

Rappelons également qu'un système d'indicateurs a été mis en place afin de suivre l'évolution de la commune et d'adapter les projets en fonction des priorités et des résultats.

### **2.2.2 Cap vers la Société à 2000 Watts**

Afin d'atteindre ses objectifs, la Commune du Mont-sur-Lausanne s'est dotée d'une vision, une déclaration d'intention qui donne un cap. Celle du Mont est « Cap vers la Société à 2000 watts ». Il s'agit d'un objectif visionnaire en termes de politique énergétique et climatique. Il répond à deux des défis majeurs de notre temps : la rareté des ressources énergétiques disponibles durablement et le changement climatique. Les objectifs sont les suivants :

Objectif n°1 : l'efficacité énergétique : 2000 watts d'énergie primaire exprimée en puissance continue.

Objectif n°2 : la neutralité climatique : Zéro émission de gaz à effet de serre liée à la production d'énergie.

Objectif n°3 : la durabilité : 100 % d'énergies renouvelables.

### **2.2.3 Journée de la durabilité**

La Commune organise depuis 2017 une manifestation de sensibilisation et d'informations sur les différents aspects liés à la durabilité ; la mobilité, l'énergie et la biodiversité en collaboration avec les écoles, les associations locales et des partenaires externes.

### **2.2.4 Organisation interne**

Afin de pouvoir répondre aux enjeux de plus en plus pointus en matière de biodiversité, de durabilité, d'environnement et de mobilité, l'administration communale s'est vue renforcée avec la création en début d'année 2022 d'un Service de l'environnement (1,8 ETP) et celle d'un poste de chargée de projet durabilité (0,8 ETP). Une cellule mobilité a aussi été créée qui fonctionne de façon transversale entre différents services.

### **2.2.5 Chartes et entretiens différenciés**

En 2020, la Commune a adopté la charte des jardins, visant notamment à effectuer moins d'entretien sur les surfaces communales à usage non récréatif ou encore à lutter contre les plantes invasives, ainsi qu'à sensibiliser et promouvoir l'aménagement de jardins naturels chez les privés. La charte des talus de routes, ayant pour but l'entretien différencié des zones vertes de bords de route, a été signée en 2021.

### **2.2.6 Renaturation de cours d'eau**

Un projet de remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau de la Valleyre, actuellement enterré, est en cours. Ce projet rentre aussi directement dans les mesures d'adaptation à prendre contre les îlots de chaleur, la gestion de l'eau à la parcelle ou l'atténuation des dangers naturels, comme les inondations.

### **2.2.7 Mesures liées aux travaux collectifs du Syndicat d'amélioration foncière**

Depuis 2021, les services techniques ont travaillé afin de proposer des mises à jour des 13 plans de quartiers du Syndicat d'amélioration foncière, entrés en force en 2019 et actuellement en cours sur le territoire communal. Des directives urbanistiques destinées aux maîtres d'ouvrage et servant de guide pour intégrer les exigences communales ont été élaborées. Elles traitent des thématiques de l'urbanisation, de la mobilité durable et de l'environnement (énergie, climat et biodiversité). La plupart des mesures préconisées ont des effets positifs au niveau du climat notamment, la rétention d'eau à la parcelle, la plantation d'un nombre supérieur d'arbres et d'arbustes, l'aménagement de point d'eau

potable et d'ombrage proche des zones de récréation, le grenailage des nouvelles surfaces de bitume<sup>2</sup>, le développement et la sécurisation des réseaux de mobilité active, la conservation de sols vivants fonctionnels, ou encore l'utilisation de matériaux perméables et écologiques. À deux exceptions près, les modifications communales ont toutes été acceptées par les propriétaires des différents quartiers.

### **2.2.8 Transversalité Police des constructions (PolCo)**

De façon transversale avec le Service de l'urbanisme (SURB), la protection de l'environnement et son renforcement sont en cours au niveau de la police des constructions. Ainsi, il est actuellement demandé pour tout projet de construction ayant un impact sur les espaces verts, un plan des aménagements extérieurs légendé, puis une détermination environnementale comprenant également une sensibilisation est faite sur cette base. Les mesures souvent demandées sont une diminution des surfaces imperméables, dont l'aménagement de grilles-gazon pour les places de parcs, ou des plantations supplémentaires. Le patrimoine arboré sera aussi mieux protégé dans le cadre des phases de travaux, avec des normes à respecter faisant partie de toute autorisation de construire.

### **2.2.9 Protection du patrimoine arboré**

Les arbres sont essentiels à la lutte contre le dérèglement climatique. Il est donc important, pour garder nos centres urbains viables, de bien les protéger.

Les demandes d'abattages sont traitées selon les lois fédérales, cantonales et le règlement du classement communal des arbres qui date de 1990. En cas de doute quant aux motifs, une contreexpertise peut être demandée à un arboriste et des mesures allégées (taille) ou un refus d'abattage peuvent parfois être rendus. Une meilleure protection est toutefois nécessaire et doit passer par une révision du règlement, selon l'état de l'art en vigueur, afin d'avoir un document régissant clairement les objets protégés. Un projet de révision de ce règlement est en cours.

## **3 Plan climat communal**

Afin de consolider sa politique et sa vision de la ville de demain et d'atteindre les objectifs climatiques, la municipalité a intégré dans son programme de législature 2021-2026 l'élaboration et la mise en place d'un plan climat communal. Il intégrera un cadre plus large que le programme de politique énergétique et climatique 2022-2026 élaboré lors du renouvellement du label Cité de l'énergie en 2022.

Son élaboration pourrait se faire durant la période 2023-2024, avant sa soumission au Conseil communal, fin 2024. Ce document comportera un état des lieux avec notamment les quantités chiffrées des émissions de CO<sub>2</sub> du territoire communal et de l'administration (bilan carbone).

La population participera à l'élaboration de ce plan climat par le biais de processus participatifs dont les modalités restent à définir. L'exemplarité au niveau de l'administration communale et des divers services doit être recherchée dans la plupart des thématiques traitées.

Le budget pour l'élaboration du plan climat doit être affiné et dépend des ressources disponibles à l'interne. Il pourrait être estimé à environ 150'000 CHF sur 2 ans.

Les domaines d'actions thématiques qui suivent pourraient y être traités. Les marges de manœuvre de la commune sont plus ou moins grandes en fonction du domaine ; nous listons pour la plupart d'entre eux quelques pistes possibles.

---

<sup>2</sup> Technique qui consiste à éclaircir les nouvelles surfaces de bitume, très foncées, afin de diminuer l'absorption du flux d'énergie des rayons lumineux. En effet, plus un corps est sombre (albédo faible), plus il absorbe l'énergie lumineuse, pour les restituer plus tard sous forme de chaleur, participant à la création d'îlots de chaleur urbains.

- **Système alimentaire** : En Suisse, 14% des émissions directes de gaz à effet de serre sont issues de la production agricole et de la sylviculture, dont les trois-quarts sont dus à l'élevage et à l'utilisation des engrais de ferme (OFEV, 2018). L'agriculture va donc devoir évoluer pour faire face aux défis de ces prochaines années qui résulteront à la fois de la raréfaction des énergies fossiles, énergie sur laquelle elle repose (mécanisation, pesticides et engrais...), la perte de la fertilité des sols et de la biodiversité, ainsi que le dérèglement climatique qui va probablement engendrer un climat instable avec notamment des effets sur les rendements agricoles et des conflits sur les ressources en eau. Les sols agricoles ayant aussi un potentiel intéressant dans la séquestration du carbone organique (puits de carbone naturel), il apparaît indispensable de revaloriser ce domaine à sa juste valeur et de favoriser une agriculture de proximité, durable et résiliente, permettant la préservation de la fertilité des sols à long terme.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : soutenir et faciliter une agriculture de proximité et favoriser la vente de produits locaux et les circuits courts (plateforme d'échanges, halle ou place de marché), promouvoir et faciliter la création de jardins potagers urbains au sein des collèges, des plans de quartier, sensibiliser au gaspillage alimentaire (encourager les doggy-bag dans les restaurants montains).

- **Energie** : dans le Canton de Vaud notamment, l'utilisation de combustibles fossiles génère près de 38 % des émissions de GES (Plan climat VD). Une baisse de la consommation à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique technique et comportementale et le remplacement des énergies fossiles grâce au développement de ressources énergétiques locales et renouvelables doivent être entrepris. Ces mesures participent aussi à la sécurité économique et d'approvisionnement, pouvant aussi avoir des effets bénéfiques sur les emplois locaux et la qualité de l'air.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : poursuivre le suivi et l'amélioration des consommations énergétiques des bâtiments communaux, mettre en place des programmes de rénovations exemplaires, encourager la production d'énergie verte et l'abandon des énergies fossiles (gaz et mazout), développer une politique d'éclairage publique proactive, poursuivre l'acquisition de véhicules et de machines électriques, diminuer le parc des machines grâce à leur mutualisation.

Les actions à mener au niveau territorial seront peut-être moins directes, mais pourront se faire par le biais du Fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable, à travers la sensibilisation des différents acteurs (habitants, entreprises) aux éco-gestes et l'accompagnement de certains projets avec un rôle de facilitateur, relayer les aides proposées par equiwatt aux habitants et entreprises, etc.

- **Milieux et ressources naturelles (dont eau et sol)** : comme pour le climat, l'urgence est grande avec des projections que décrivent les scientifiques depuis des années : la 6<sup>ième</sup> extinction de masse est en cours, la première depuis l'arrivée des Hommes sur la planète. Contrastant avec la perception du public qui estime à 74% que la biodiversité est dans un état satisfaisant en Suisse, on assiste, dans notre pays, en quelques décennies, à un effondrement de la biomasse et de la diversité du vivant où plus d'une espèce sur trois est menacée, dont 79% des reptiles, 62% des amphibiens, 58% des poissons et 36% des mammifères. Ces chiffres alarmants nous placent derrière bon nombre de pays faisant partie de l'OCDE.

Le changement climatique et la chute de la biodiversité sont des symptômes, issus de la même problématique : la destruction et la transformation excessive des ressources naturelles, à travers des circuits non fermés, générant quantité d'émissions, de déchets et de polluants. La marge de manœuvre au niveau communal est importante et porte notamment sur la conservation, la restauration et la création de milieux naturels de qualité, ainsi que sur l'amélioration et l'aménagement de connexions entre ces milieux. Ces mesures sont également des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Lutter contre les îlots de chaleur urbains (plantations d'arbres et de haies indigènes et en station, aménagement de plans d'eau, dégrapage de surfaces imperméables et végétalisation, conservation de sols naturels dans les projets de construction), entretenir les surfaces communales de façon durable et différenciée, réviser les règlements communaux

sur la protection du patrimoine arboré, ainsi que celui du règlement communal sur la construction et l'aménagement du territoire (RCCAT) avec l'ajout d'articles favorables pour la biodiversité, sensibiliser la population notamment à l'aménagement de jardins naturels et inciter à la prise de mesures favorables à la biodiversité à travers des subventions, collaborer avec les enseignants dans des projets d'éducation à la nature.

- **Aménagement du territoire et urbanisme** : La politique d'aménagement du territoire constitue un socle essentiel pour doter les autorités communales des bases contraignantes pour la préservation du climat et de la biodiversité et la prise de mesures d'adaptation au changement climatique (vagues de chaleur, inondations...), à travers les outils de planification et les projets d'urbanisation (plans de quartier, villas individuelles). Ce domaine joue donc un rôle prépondérant dans la capacité à réduire les émissions de GES et à adapter les systèmes naturels et humains aux changements climatiques.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Utiliser les outils comme le schéma directeur du développement territorial (SDDT), le plan général d'affectation et la révision du règlement communal sur la construction et l'aménagement du territoire, agir sur l'organisation des espaces habitables et publics, favoriser la mobilité active et également préserver et mettre en réseau le patrimoine naturel, en tant que base essentielle à la qualité et à la durabilité du cadre de vie.

- **Mobilité** : À l'échelle du territoire vaudois, la mobilité représente plus de 40% des émissions de GES (Plan climat VD), soit la part la plus importante. Les objectifs consistent donc avant tout à diminuer la part des déplacements motorisés, à se déplacer en utilisant la mobilité active (marche, vélo) et à utiliser les transports publics (TP).

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Développer des solutions de report modal avec des mesures de promotion de la mobilité douce et du co-voiturage, créer des pistes cyclables continues et sécurisées, offrir la possibilité de location de vélos électriques, aménager des bornes de recharge et d'abris-vélos, augmenter l'attractivité des transports publics grâce à des mesures incitatives, lutter contre le parking sauvage.

- **Bâtiments** : Les émissions liées aux bâtiments communaux et privés peuvent être réduites en diminuant les consommations d'énergie, à travers des mesures visant l'exemplarité communale et des campagnes de sensibilisation et des mesures d'incitation. L'adaptation des bâtiments communaux et privés aux vagues de chaleur doit aussi être effectuée.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : assainir les enveloppes thermiques des bâtiments communaux, sensibiliser et inciter à des baisses de consommation (eco-gestes), remplacer les chauffages fossiles par des chauffages à énergie renouvelable bas carbone et opter pour des types de construction bas carbone (matériaux renouvelables et locaux), réviser le règlement communal des constructions et aménagement du territoire, afin de diminuer l'absorption de chaleur grâce à la réduction des surfaces imperméabilisées au profit de surfaces de sols naturels et végétalisés, à l'emploi de matériaux de construction et de couleur absorbant peu la chaleur et à la végétalisation des toitures et des façades.

- **Consommation de biens et de services et déchets** : La consommation de biens et de services représente un poste d'émissions important. Dès lors, des modifications importantes dans les modes de consommation et de production doivent être opérées. L'achat et l'utilisation de certains produits particulièrement émetteurs (tels que produits phytosanitaires et engrais de synthèse pour l'entretien des espaces verts communaux) peuvent être diminués, voire totalement abandonnés.

La Suisse possède un système de gestion des déchets perfectionné, mais elle est aussi l'un des plus gros producteurs de déchets, avec environ 24 millions de tonnes de déchets par an, soit environ 45 tonnes par minute (Élimination des déchets, OFEV 2016) ou en moyenne un peu plus de 700 kg de déchets par habitant et par an. Cela équivaut à la production de 3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année (env. 7% des émissions indigènes).

Étant donné que n'importe quel déchet a un impact négatif sur l'être humain et sur l'environnement et que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, un des axes d'actions est avant tout de réduire la quantité de déchets et donc notre consommation, les émissions étant générées lors de la fabrication et de l'élimination d'un bien de consommation.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Réduire la consommation et les volumes de déchets, promouvoir l'aménagement de composts à domicile, lutter contre le gaspillage alimentaire en mettant en place des mesures de sensibilisation et des incitations (chez les producteurs, les commerces, les sociétés et les consommateurs), mettre en place diverses campagnes comme « Pas de pub » ou « stop mégots », sensibiliser à la problématique du littering, des décharges sauvages et des déversements de substances dans les grilles d'égout (Campagne : ci-dessous coule une rivière, ) prolonger la durée de vie des biens de consommation à travers l'organisation de journées de trocs, bourses d'échanges (voir [pumpipumpe.ch](http://pumpipumpe.ch) et différents sites d'échanges), de prêts d'appareil et de Repair Café, optimiser la collecte des déchets, faciliter les démarches de circuits courts (ventes directes) , effectuer des campagnes visant à utiliser des contenants lavables pour les plats à l'emporté.

- **Numérique et électronique** : La société se numérise. Ainsi, la place du numérique et de l'électronique est grandissante dans notre quotidien. Tant sur le plan privé que professionnel. Comme pour toutes les évolutions technologiques, on dénombre autant d'opportunités que de défis. Notre responsabilité est d'être capables d'en tirer le meilleur, tout en diminuant au maximum l'impact environnemental.

Si en tant que tel, le numérique n'est pas incompatible avec les enjeux climatiques et environnementaux, il a un impact sur des domaines connexe et traité ci-dessous, tels que les déchets ou l'énergie. Or si les avancées technologiques nous sont parfois imposées, la manière dont nous nous comportons peut influencer positivement ces mêmes éléments.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : la plus grande opportunité d'agir dans ce domaine pour les autorités est au sein même de son administration. D'abord sur des questions des déchets. Le renouvellement du matériel informatique, mais également électronique de manière générale ne doit pas - par exemple - se faire systématiquement sur une base périodique, mais bien sur des critères objectifs d'usage. La politique d'achat, de provenance et de garantie peut aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Ensuite sur les questions énergétiques, en évitant le recours à des installations fonctionnant de manière continue (par exemple pour la diffusion d'information), des installations redondantes (usage d'imprimante personnelle alors que des installations communautaires sont disponibles) ou des équipements avec un rendement faible.

- **Santé et bien-être** : L'augmentation de la température moyenne et les événements météorologiques extrêmes (températures, précipitations, etc.) induits par les changements climatiques ont un impact direct sur la santé. Ils affectent non seulement la qualité de l'air et de l'eau potable et ils peuvent également rendre possible la propagation de maladies encore absentes de nos régions. Par ailleurs, le système sanitaire et socio-sanitaire consomme une quantité importante d'énergie et présente dès lors un potentiel intéressant d'économie d'énergie et de sensibilisation de la population aux enjeux climatiques.

Si les changements climatiques ont de nombreux effets négatifs sur la santé, les efforts de lutte contre les changements climatiques présentent, quant à eux, un grand potentiel d'amélioration de la santé (mobilité active, réduction de la pollution de l'air, du bruit, etc.).

De plus, de nombreuses études ont démontré les effets relaxants, prodiguant un bien-être physique et psychologique, des espaces verts (arbres, végétation luxuriante) et bleus (étangs, rivières, lacs). Leur apport de fraîcheur est de plus essentiel en période de canicule.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Végétaliser la commune (cf. chapitre Milieux et ressources naturelles), favoriser la mobilité douce (cf. chapitre mobilité), sensibiliser la population à un

mode de vie saine à travers des projets, des subventions, des articles dans les journaux ou des fêtes, favoriser le sport et le mouvement à travers la mise en place d'itinéraires sécurisés et attractifs d'offre en sport non genré et de sentiers didactiques.

- **Sports** : Une pratique sportive régulière a des effets bénéfiques sur la santé physique et psychique. Les émissions générées par le sport quotidien sont issues des bâtiments et des infrastructures utilisées, ainsi que de la mobilité induite par la pratique sportive. Bien que les impacts, par individu et par jour, soient limités, l'occurrence répétée et le nombre de pratiquants mènent néanmoins à des émissions non négligeables. Les manifestations sportives génèrent aussi des émissions, avant tout par la mobilité qu'elles induisent.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Entretien des infrastructures sportives avec des alternatives peu émettrices en CO<sup>2</sup>, économe en eau et non polluante, développer des infrastructures proches des utilisateurs : pistes vita, cours collectifs, urban training.

- **Culture** : La culture a un impact social, émotionnel, intellectuel et symbolique, qui peut également contribuer à questionner sur nos modes de vie et permettre d'imaginer des futurs possibles. Elle représente cependant aussi une source d'émissions qu'il convient de réduire à travers une réduction de l'empreinte carbone, notamment à travers la mobilité qu'elles peuvent induire.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Sensibilisation au report modal pour les déplacements jusqu'au lieu d'exposition, sensibilisation aux enjeux climatiques grâce à la culture.

- **Tourisme** : Les enjeux liés au réchauffement climatique, et notamment la nécessité de réduire les déplacements à longue distance, pourraient représenter l'occasion de développer un tourisme local et de proximité, basés sur le développement de l'écotourisme.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Promouvoir et faire découvrir les paysages montains et leurs valeurs architecturales, de terroir et naturelles, développer les sentiers de balades, les sentiers didactiques, les jeux de piste, collaborer avec le Parc du Jorat.

- **Éducation et formation** : L'éducation permet de transmettre les questionnements et les valeurs propres à une société. Les questions de biodiversité, de climat et de ressource doivent être renforcées dans les programmes scolaires et parascolaires. Pour les adultes, diverses formations ou événements peuvent stimuler les réflexions et les actions individuelles ou collectives. La formation revêt une importance essentielle puisque certains métiers sont appelés à évoluer, à disparaître, à émerger ou à se développer.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Éducation aux enjeux climatiques des enfants, des jeunes et des adultes, soutenir les métiers de la transition, formation et accompagnement au changement pour les professionnels, notamment le personnel de la Commune ; Sensibilisation aux enjeux écologiques et climatiques : implication de la population dans la mise en œuvre des plans biodiversité et climat.

- **Dangers naturels** : Les changements climatiques induisent un accroissement de la fréquence et de l'intensité de certains événements météorologiques extrêmes ainsi que des sinistres dus par exemple à des pluies torrentielles, des incendies de forêt ou des éboulements.

*Exemples d'actions possibles et du ressort communal* : Réduire le risque d'inondations grâce à l'aménagement de bassins de rétention naturels à ciel ouvert, d'étangs et de noues, désimperabiliser les surfaces imperméables pour améliorer l'infiltration des eaux, renaturer des rivières, sensibiliser le public contre les risques d'incendie, prendre en compte la carte des dangers naturels dans l'aménagement du territoire et conserver les sols intacts et non compactés en luttant contre le mitage du territoire.

## 4 Plan canicule communal

Une des conséquences des changements climatiques est l'augmentation des périodes de canicules sous nos latitudes. Ces épisodes extrêmes seront plus nombreux et plus longs. En Suisse, un avis canicule est émis par MétéoSuisse en se basant sur la température moyenne journalière (Tmean). En plus des températures diurnes, Tmean comprend également les températures nocturnes et est définie comme la valeur moyenne de toutes les valeurs mesurées de minuit à minuit.

Seuils	Durée (jours consécutifs)				
	1	2	3	4	5
Tmean $\geq$ 27 °C	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge
Tmean $\geq$ 25 °C	Jaune	Jaune	Orange	Orange	Orange
Tmean < 25 °C	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
<b>Degrés de danger:</b>		<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Niveau 4</b>

Le système d'alerte canicule pour les autorités et la population basé sur la température moyenne quotidienne (Tmean) pour les alertes de niveau 2 (jaune), de niveau 3 (orange) et de niveau 4 (rouge) (vert : pas d'alerte). La durée doit être comprise comme la durée minimale. Par exemple : 3 jours consécutifs avec une Tmean supérieure à 27° donneront lieu à une alerte de degré 4.

Le canton de Vaud a mis en place un plan canicule qui comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire, ainsi qu'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Ce plan s'articule autour de différents niveaux d'alerte. Le niveau d'alerte orange, soit une canicule persistante, entraîne le déclenchement des plans communaux. Les communes établissent chaque printemps la liste des personnes vulnérables (les plus de 75 ans). Dès que la canicule est décrétée, des visites auprès de ces personnes sont organisées. La plupart des autres mesures sont décidées au niveau cantonal (interdiction d'arrosage par exemple ou la gestion des cours d'eau), les communes relayant les informations et les liens menant aux différents sites de l'état.

Le plan climat communal et sa mise en œuvre apporteront un certain nombre de réponses au postulat « Pour un plan canicule communal au Mont-sur-Lausanne ». En effet, la gestion de l'eau, la lutte contre les îlots de chaleur, la mobilité, la végétalisation font partie des thématiques qui y seront traitées.

## 5 Synthèse

La municipalité partage la volonté des postulants et s'engage à œuvrer en faveur de l'établissement d'un plan climat ambitieux à l'échelle de notre territoire, qui englobera également les thématiques du plan canicule de ressort communal.

## 6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport de la Municipalité du 20 septembre 2022 ;
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer les postulats « *Pour un plan climat communal* » et « *Pour un plan canicule au Mont-sur-Lausanne* ».

La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire  
Sébastien Varrin